

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

—————
Séance du 14 FEVRIER 2023
Convocation en date du 8 FEVRIER 2023
—————

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à dix-huit heures trente, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Quentin-de-Caplong, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 18
Pouvoirs : 01
Votants : 19

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Yolande LACHAIZE, MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Miguel GARCIA, Jean LESSEIGNE, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-Présidents

Présents : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Magali VERITE, MM. Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Eric FRECHOU, Jean-Pierre ROUBINEAU,

Procurations : Mme Isabelle PILLON à M. Patrick FESTAL

Excusés : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET, MM Jean-Marie BAEZA, Laurent FRITSCH, Philippe NOUVEL, Jean-Paul PAILHET, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN,

Secrétaire de Séance : M. BILLOUX

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : Culture

OBJET : Modification des tarifs 2023-2024 pour l'adhésion à l'Office de Tourisme

Intervenant (s) : M. Pierre ROBERT

Vote pour : 19 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président rappelle que tous les ans l'Office de Tourisme du Pays Foyen reconduit auprès de prestataires touristiques des adhésions lui permettant en partie de financer l'ensemble de ses supports de communication et ainsi promouvoir l'offre touristique du territoire.

Les supports de communication aujourd'hui :

- Un carnet de séjour du Pays Foyen
- Une carte touristique
- Un support des animations estivales
- Un site internet de l'Office de Tourisme du Pays Foyen
- Un site internet Grand Libournais Tourisme (créé en 2022)

Considérant que chaque support a un coût de création, d'impression ou de maintenance qui ne cesse d'évoluer chaque année et que les tarifs actuels pour l'adhésion à l'Office de Tourisme sont inchangés depuis au moins 2016, Monsieur le Président propose d'augmenter les tarifs de 15€ et de supprimer l'option pack internet seule. En effet, tous les partenaires doivent être visibles sur l'ensemble des supports de communication et l'offre doit être identique sur le site internet et sur le carnet de séjour.

Propositions des nouveaux tarifs :

	Prestations	Tarifs
Pack standard	Mise à disposition de la documentation de l'OT suivant le stock + mise à disposition des présentoirs de l'OT de Ste-Foy-la-Grande pour mettre vos flyers + actions ponctuelles de communication	25€
Pack présence 1	Pack standard + encart publicitaire petit format dans le carnet de séjour + pack internet	90€ → 105€
Pack présence 2	Pack standard + encart publicitaire moyen format + pack internet	140€ → 155€
Pack présence 3	Pack standard + encart publicitaire page entière + pack internet	220€ → 235€

Autres prestations :

Deuxième encart carnet de séjour pour un pack à 105€	75€
Deuxième encart pour un pack présence à 155€	95€
Deuxième encart pour un pack à 235€	155€

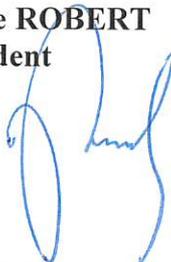
Ces tarifs seront mis en application pour l'adhésion 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

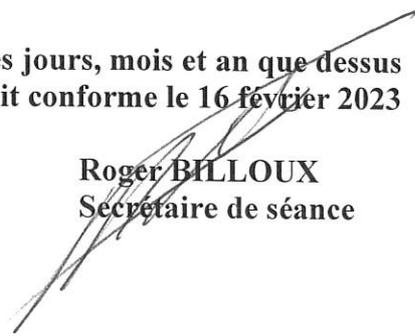
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 16 février 2023

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le 20.02.2023

Et publication le

Le Président

20.02.2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 033-243301371-20230214-B_2023_001-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

—————
Séance du 14 FEVRIER 2023
Convocation en date du 8 FEVRIER 2023
—————

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à dix-huit heures trente, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Quentin-de-Caplong, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 01
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Yolande LACHAIZE, MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Miguel GARCIA, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-Présidents

Présents : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Magali VERITE, MM. Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Eric FRECHOU, Jean-Pierre ROUBINEAU,

Procurations : Mme Isabelle PILLON à M. Patrick FESTAL

Excusés : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET, MM Jean-Marie BAEZA, Laurent FRITSCH, Jean-Paul PAILHET, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN,

Secrétaire de Séance : M. BILLOUX

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : Culture

OBJET : Création de nouveaux tarifs pour la réalisation d'un nouveau support de communication des animations estivales

Intervenant (s) : M. Pierre ROBERT

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

paysfoyen.fr

Monsieur le Président indique que l'Office de Tourisme souhaite créer un nouveau support de communication afin de valoriser toute l'offre d'animations et d'évènements qui se déroule de juin à septembre en Pays Foyen. Ce guide des animations de l'été viendrait remplacer le support « à chaque jour une animation » qui existait jusqu'à présent et qui ne rencontrait pas le succès escompté chez les partenaires participants. Ce nouveau support de communication viendrait compléter les guides d'animations du territoire de Bergerac et de Duras déjà distribués en grand nombre, au sein des deux points d'information touristique.

Afin de financer en partie ce nouveau livret des animations, Monsieur le Président propose la création de nouveaux tarifs publicitaires en plus de ceux déjà existants pour le carnet de séjour.

Ainsi, le guide des animations ferait apparaître des encarts publicitaires de prestataires touristiques, de commerçants ou encore d'évènements, en plus de l'agenda des manifestations.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

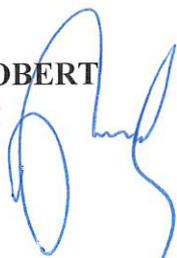
	Non-adhérent du carnet de séjour	Adhérent à l'OT
¼ de page	70€	60€
½ page	110€	100€
Pleine page	200€	190€
Page centrale / 4^{ème} de couverture	300€	290€

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 16 février 2023

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

20.02.2023

Et publication le

Le Président

paysfoyen.fr 20.02.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

Séance du 14 FEVRIER 2023
Convocation en date du 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à dix-huit heures trente, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Quentin-de-Caplong, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 01
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Yolande LACHAIZE, MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Miguel GARCIA, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-Présidents

Présents : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Magali VERITE, MM. Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Eric FRECHOU, Jean-Pierre ROUBINEAU,

Procurations : Mme Isabelle PILLON à M. Patrick FESTAL

Excusés : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET, MM Jean-Marie BAEZA, Laurent FRITSCH, Jean-Paul PAILHET, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN,

Secrétaire de Séance : M. BILLOUX

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-domaine : Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Renouvellement du Projet du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Intervenant (s) : M. Pierre ROBERT, M. Roger BILLOUX

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Vice-président rappelle la nécessité de renouveler la contractualisation du projet LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) avec la CAF.

Ce projet fixe les orientations et le fonctionnement de ce lieu : ouvertures au public, modalités de fonctionnement, personnel encadrant.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement du LAEP, comme fixé dans le document joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 16 février 2023

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance

Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le 20.02.2023

Et publication le 20.02.2023

Le Président



PROJET DE RENOUVELLEMENT LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

FICHE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

FICHE 2 : IMPLANTATION DU LIEU

FICHE 3 : BILAN INDICATEURS QUANTITATIFS

FICHE 4 : CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

FICHE 5 : ORIGINE, EVOLUTION, EVALUATION DU PROJET

FICHE 6 : CONTEXTE PARTENARIAL

FICHE 7 : MOYENS HUMAINS

FICHE 8 : MOYENS MATERIELS

FICHE 9 : BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT GLOBAL

FICHE 10 : HEURES OUVERTURE ET D'ORGANISATION PREVISIONNELLES

DATE DE RETOUR : 15 FEVRIER 2023.
A L'ADRESSE SUIVANTE : parentalite@caf33.caf.fr



FICHE 1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

GESTIONNAIRE du LAEP :

- . Nature juridique : Communauté de Communes
- . Correspondant(s) : M. Pierre ROBERT
- . Adresse : 2 Avenue Georges Clémenceau 33220 PINEUILH
- . Téléphone : 05.57.46.20.58 mail : contact@paysfoyen.fr

NOM DU LAEP : LE MILLE PATTES

ADRESSE : Maison de la Petite Enfance
16 RUE MARCEAU
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

TELEPHONE : 05.24.24.23.92 MAIL : laep-millepattes@paysfoyen.fr

DATE D'OUVERTURE : 2008

NOM /PRENOM DU RESPONSABLE DU/DES LAEP : CAMILLE SIBE

MAIL /COORDONNEES TEL : laep-millepattes@paysfoyen.fr,

NATURE DU LAEP :

LAEP SITE UNIQUE

LAEP ITINERANT

LIEUX D'ITINERANCE : _____

LAEP MULTISITE

LIEUX MULTISITE : _____

COMMENTAIRES :

En cas de LAEP itinérant ou multisite, veuillez renseigner un dossier par site et un dossier récapitulatif global - Fiche 8 : concerne uniquement le budget global prévisionnel



FICHE 2

IMPLANTATION DU LIEU :

NOM DU LAEP : LE MILLE PATTES

ADRESSE : Maison de la Petite Enfance
16 RUE MARCEAU
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

TELEPHONE : 05.24.24.23.92

MAIL : LAEP-MILLEPATTES@PAYSFOYEN.FR

DATE D'OUVERTURE : NOUVEAUX LOCAUX : NOVEMBRE 2017// PROJET LAEP SUR LE TERRITOIRE : 2008

NOM /PRENOM DU REFERENT DU LAEP : CAMILLE SIBE

MAIL /COORDONNEES TEL : LAEP-MILLEPATTES@PAYSFOYEN.FR ET 05.24.24.23.92

NATURE DU LOCAL

LOCAL INDEPENDANT

LOCAL SPECIFIQUE INTEGRE DANS :

- UN CENTRE SOCIAL, PRECISER _____
- UN EQUIPEMENT D'ACCUEIL ENFANTS, (PRECISER) LUDOTHEQUE
- UNE ADMINISTRATION, PRECISER _____
- AUTRE, PRECISER _____

Est-il situé sur une Zone Politique de la Ville : OUI NON

Est-il situé sur une Zone Revitalisation Rurale : OUI NON

CAPACITE D'ACCUEIL DU LIEU :

NOMBRE PREVISIONNEL LIMITE DE PERSONNES ACCUEILLIS DANS LE LOCAL DU LAEP : 20



FICHE 3

BILAN : INDICATEURS QUANTITATIFS

ANNEE	NB SEANCES	NB DE FAMILLES DIFFERENTES	NB ENFANTS	NB ADULTES	NB D'ACCUEILLANTS
2019	89	37	53	46	4
2020	63	25	34	29	4
2021	93	14	20	16	4
2022	103	29	43	94	4

ANNEE DE REFERENCE : 2022

REPARTITION MENSUELLE DE LA FREQUENTATION sur l'année de référence :

MOIS	NB SEANCES	NB DE FAMILLES DIFFERENTES	NB ENFANTS	MOYENNE ENFANTS PAR SEANCE	NB ADULTES	MOYENNE ADULTES PAR SEANCE
JANVIER	8	5	7	1.75	6	1.37
FEVRIER	10	7	12	2	9	1.9
MARS	11	8	9	1.27	14	2.09
AVRIL	10	7	11	2.2	9	1.5
MAI	9	8	9	2.4	9	2.1
JUIN	11	11	15	4	13	3.6
JUILLET	8	8	12	3.75	9	3.12
AOUT	FERMETURE ESTIVALE					
SEPTEMBRE	10	7	8	2.3	7	2
OCTOBRE	9	6	7	1.7	8	1.6
NOVEMBRE	9	5	6	1.6	6	1.4
DECEMBRE	8	4	7	2	4	0.87
TOTAL	103	76	103	24.97	94	21.55

Sur le nombre annuel des familles accueillies :

Nombre de familles différentes sur votre LAEP : 29

Nombre de familles nouvelles (qui n'ont jamais fréquenté votre LAEP) : 17



AGE DES ENFANTS sur l'année de référence

AGE	A NAITRE	0 – 1 AN	1 – 2 ANS	2 - 3 ANS	3 – 4 ANS	4 – 5 ANS	5 – 6 ANS	6 ANS ET +	TOTAL
NOMBRE ENFANTS	0	9	14	8	10	0	2	0	43
% ENFANTS	0%	20.9%	32.5%	18.6%	23.2%	0%	4.6%	0%	100

NB ANNUEL D'ENFANTS ACCUEILLIS DIFFERENTS : 43 dont 25 nouveaux.

QUALITE DE L'ACCOMPAGNANT sur de l'année de référence

ACCOMPAGNANT	MERE	PERE	GRAND-MERE	GRAND-PÈRE	ASSISTANTE MATERNELLE	AUTRES *	TOTAL
NOMBRE	25	6	0	0	2	6	39

* Précisez les qualités de l'accompagnant « Autres » : TISF (X4) / CESF / EDUCATRICE

AMPLITUDE D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE :

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		9H30-11H30		9H30-11H30	9H30-11H30 (15 ACCUEILS PAR AN)	
APRES-MIDI						
AUTRES						

TOTAL AMPLITUDE HEBDOMADAIRE : 32 semaines à 4 HEURES/SEMAINE ET 15 SEMAINES A 6 HEURES/SEMAINE

FERMETURE PENDANT LES CONGES SCOLAIRES :

Vacances de février : NON
 Vacances de printemps : NON
 Vacances d'été : AU MOIS D'AOUT
 Vacances de Noël : SEMAINE 52

LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET D'ORGANISATION

	Nombre d'heures d'ouverture au public	DETAIL HEURES D'ORGANISATION			
		Préparation Débriefing Rangement	Réunion de service Mise en réseau Partenariat	Analyse de la pratique ou Supervision	Itinérance *
JANVIER	16	12	21.25	2	
FEVRIER	20	10	5.5		
MARS	22	16.5	5.5	2	
AVRIL	20	12	5.5		
MAI	18	10	3.75		
JUIN	22	13	5.5	2	
JUILLET	16	12	5.5		
SEPTEMBRE	20	15	8	2	
OCTOBRE	18	13	7.5		
NOVEMBRE	18	13	5.5		
DECEMBRE	16	12	13.5	2	
SOUS TOTAL		138.5	87	10	
TOTAL	206	235.5			

*Itinérance : A remplir uniquement si vous êtes un Laep Itinérant : il s'agit du nombre d'heures de déplacement entre le siège social et le lieu d'activité du LAEP



FICHE 4

CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE (S) OU QUARTIERS CONCERNES :

La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe 20 communes depuis le 1er janvier 2014 suite à l'application du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde (cf. Loi NOTRe). Son implantation est à la croisée de 3 Départements : Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne. La commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, parmi les 20 communes regroupées, se situe en Dordogne.

Le territoire de la CDC est réparti sur 220km² comme suit, avec deux bassins de vie représentatifs et un Quartier Prioritaire politique de la Ville:

- les communes du « bas » : *Caplong, Saint-Quentin-de-Caplong, Saint-Avit-de-Soulège, Riocaud, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Eynesse, Saint-André-et-Appelles, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, La Roquille, Ligueux, Saint-Philippe-du-Seignal, Pineuilh, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Margueron*
=> bassin de vie socio-économique Sainte-Foy-La-Grande/Pineuilh

- les communes du « haut » : *Pellegrue, Massugas, Auriolles, Lustrac-de-Durèze, Landerrouat*
=> bassin de vie socio-économique Pellegrue/Monségur/La Réole

-le Contrat de Ville intercommunal 2015-2020 prend en compte un quartier prioritaire nommé « quartier bourg ». Il se situe sur deux communes : Sainte-Foy-la-Grande (79.7%) et Pineuilh (20.3%).

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES :

- . NB HABITANTS : 16637 (données INSEE 2019)
- . NB ENFANTS 0 à 5 ANS révolus : 708 (données CAF 2020)
- . NB ENFANTS 6 à 16 ANS : 1930 (données INSEE 2019)

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION :

- * Nombre de familles monoparentales : 852 (données INSEE 2019)
- * Taux de chômage : 17.1% (données INSEE 2019)
- * Taux de chômage chez les jeunes (moins de 25 ans) : 34.1% (données INSEE 2019)
- * Evolution des naissances : 127 naissances en 2020, 137 en 2021 et 110 en 2022 (données CAF)

EVOLUTIONS RECENTES OU A VENIR DU TERRITOIRE :



FICHE 5

ORIGINE, EVOLUTION, EVALUATION DU PROJET

Origine du projet : Identification de ceux qui participent à la conception

Le LAEP existe depuis 2006 sur la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Il a été ouvert après concertation entre les services d'accompagnement social et infantile du département (PMI-CMPP-CMS), les directeurs (-ices) des écoles maternelles et les services Petite Enfance de la collectivité (crèches, relais d'assistantes maternelles, CLSH) pour proposer des leviers pouvant servir à alléger certaines problématiques rencontrées sur le territoire :

- isolement familial et social de nombreuses familles
- manque de places dans les structures d'accueil de la Petite Enfance
- demandes en consultations de PMI
- femmes primipares en grande difficulté
- les travailleurs sociaux expriment la nécessité d'un travail sur les relations familiales qui pourrait alléger des prises en charge lourdes
- en crèches, il est noté des difficultés de séparation et d'adaptation d'enfants n'ayant pas été accueillis en collectivité en amont
- à l'école, il est observé que la sortie d'école est l'occasion de discussions entre parents.

En 2013, lors de la préfiguration du Centre Social, des ateliers d'échanges rassemblant des habitants et des partenaires (institutionnels, associatifs et techniques) font ressortir que de nombreuses familles, notamment monoparentales, se sentent démunies par manque de « référence éducative ».

En 2015, lors d'ateliers diagnostiques dans le cadre de la politique de la ville, réunissant des habitants, des élus et des partenaires (institutionnels, associatifs et techniques), émergent d'autres constats : difficultés relatives à la barrière de la *langue*, pas d'association porteuse de *projet* autour de la parentalité, pas suffisamment d'actions concertées entre les différents partenaires autour de la parentalité et de l'éducation, besoin d'une réflexion sur la *place des parents* au sein des structures d'accueil de l'enfance, projet de mise en place d'un « café des parents ».

Les accueils du LAEP ont d'abord eu lieu au sein du centre de loisirs de Sainte-Foy-La-Grande. Par la suite, des locaux lui ont été réservés au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la collectivité au jardin public de Ste-Foy-La-Grande.

Lors du déménagement de la crèche Tom Pouce à Ste-Foy-La-Grande et de la création qui s'en est engagée d'une Maison de la Petite Enfance, le LAEP a déménagé au sein de ces nouveaux locaux qu'il partage avec la Ludothèque.

Evolution du projet

Cette position au cœur de la ville-centre et avec d'autres services aux familles (bureau enfance jeunesse/ relais petite enfance/ crèche/ centre socioculturel/ ludothèque) lui permet d'être mieux visible et de nombreuses familles fréquentent conjointement les différents services offerts sur le site, selon l'âge de leurs enfants.

Les constats formulés lors de sa création restent les mêmes: isolement géographique, difficultés socio-économiques, multiples origines culturelles, nombre important de familles monoparentales sont autant de problématiques toujours actuelles.

Ainsi, les professionnels de la Petite Enfance et les partenaires (PMI, CAF, Centre Médico-social, travailleurs sociaux, enseignants...) font le constat d'un besoin sur le territoire d'un travail avec les familles autour de la parentalité.

Un Lieu d'Accueil Enfants/Parents est une structure efficace au travail de ces problématiques.

L'élaboration du projet : Qui contribue à ce nouveau projet ?

Dans le cadre du renouvellement de ce projet, les mêmes partenaires restent impliqués dans la concertation, le suivi, les bilans de la structure. Services sociaux, services de santé, services publics d'accueil du jeune enfant, des familles, élus et techniciens de la collectivité collaborent à l'identité, à la visibilité et à la coordination autour de ce lieu et de son projet.

Objectifs généraux

Pour les enfants :

- Rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes que ceux de la sphère intime
- Développer sa créativité, ses compétences dans le jeu libre
- Développer son rapport à lui-même, aux autres, au monde par l'exploration
- Rassuré, se préparer à entrer en collectivité en se « détachant », sereinement, de la sphère familiale

Les parents et les accompagnants :

- Echanger, discuter, partager ses expériences de sa parentalité, de son rôle, avec d'autres parents, avec les accueillants
- Etoffer sa sphère sociale
- Se rassurer
- Se reposer
- Découvrir autrement son enfant, ses interactions sociales, son rapport au jeu

La relation parents/enfants

- Etre ensemble, ici et maintenant, dégagé, pour ce temps, de toute autre obligation
- Partager des temps de jeu et d'échanges

Quelle plus-value le LAEP amène-t-il :

Aux familles ?

- Espace inédit d'accueil sans formalité administrative
- Espace ludique spécialement aménagé pour l'accueil des jeunes enfants
- Espace de repos, de sécurité, de réassurance, de lien social
- Espace de ressources (jeux/ documents/échanges) et de bienveillance (accueil pour tous)

Au territoire ?

Espace situé en centre-ville de la ville centre, au sein de la Maison de la Petite Enfance
Espace créateur de Lien Social
Espace de 1^{er} contact pour les nouveaux arrivants ayant de jeunes enfants

REGLES DE VIE DU LAEP

A - Les Règles liées au dispositif LAEP énoncées dans le référentiel national

L'anonymat

Seul le prénom de l'enfant sera demandé ainsi que le lien de parenté qui l'unit à l'adulte qui l'accompagne. Les familles ne donnent pas leur identité, leur adresse, leur profession; aucune position sociale n'est à exprimer.

Elles remplissent elles-mêmes la fiche de présence de la séance, visible sur le bureau d'accueil de l'entrée lors de leur arrivée

Confidentialité

Tout ce qui se vit ou se dit au Mille-Pattes ne peut être communiqué ou diffusé en dehors de la structure. Les accueillantes, intervenant au sein d'autres structures d'accueil Petite Enfance de la collectivité, ne divulguent pas ce qui a pu être dit lors des accueils au Laep par des familles fréquentant ces 2 structures concomitamment.

Néanmoins, les familles doivent savoir que les accueillantes se transmettent « le vécu » du Mille-Pattes lors de leurs réunions d'équipe et des séances d'analyse de la pratique professionnelle.

La présence de l'adulte tuteur obligatoire

L'adulte accompagnant ne peut pas s'absenter du Mille-Pattes en y laissant l'enfant seul.

Le Mille-Pattes n'est pas un mode de garde.

Cette présence du parent permet à l'enfant de se sentir en confiance et d'apprendre progressivement, à son rythme, à se séparer, à se socialiser. Au parent de partager du temps avec son enfant, rien qu'avec lui, sans préoccupation ménagère ou téléphonique.

Le respect des règles du lieu

Les règles de vie établies au Mille-Pattes vont permettre à l'enfant d'intégrer les interdits dus à la vie en société.

Connaître ce qui est permis et défendu, le « pourquoi » de ces interdits permettront à tous (petits et grands) de découvrir qu'ils ont à se plier à certaines règles propres à ce lieu, édictées pour que tous puissent y vivre, comme dans la société.

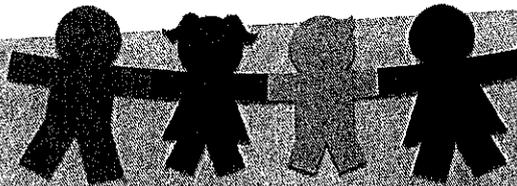
B - Les Règles spécifiques à notre Lieu d'Accueil Parents/Enfants « Le Mille Pattes »

Cette charte, énonçant ces règles, est donnée à lire à toutes les familles fréquentant le lieu pour la 1^{ère} fois.

LE CADRE ET LES RÈGLES DE VIE DU LIEU

Les accueillantes sont garantes de la sécurité physique et affective de chacun.

- ① Les parents ne peuvent pas s'absenter lors du temps d'accueil ; les accueillantes n'ont pas le rôle de garder les enfants.
- ② Pour que l'accueil soit un moment agréable, tous sont accueillis dans leur singularité et doivent être respectés avec bienveillance, enfants comme adultes.
- ③ Pour être ensemble, les téléphones portables restent en silencieux dans le sac.
- ④ Cet accueil est riche de la diversité culturelle de ses participants. Toutefois, pour rendre possible l'échange et la discussion, les participants veilleront, selon leurs possibilités, à prioriser l'emploi de la langue française.
- ⑤ Les familles remplissent une fiche de présence précisant le prénom de l'enfant, son âge, le lien qui l'unit à l'adulte qui l'accompagne et sa commune de résidence.
- ⑥ En cas de forte affluence et afin que tous puissent profiter du lieu, les accueillantes peuvent inviter les premiers arrivés à laisser la place à de nouveaux arrivants.
- ⑦ Les participants (enfants et adultes) aident à ranger le matériel avant de partir.
- ⑧ Les enfants malades et contagieux ne sont pas admis.
- ⑨ Pour préserver la qualité de ce lieu d'accueil, de détente et de parole, tout comportement préjudiciable et répété entrainera l'exclusion.
- ⑩ Chaque participant s'engage à respecter la présente charte.



Choix, priorités, retenus pour réaliser les intentions

Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre, lors d'une journée de réflexion autour de la parentalité organisée par la CAF Dordogne, expliquait aux professionnels en travail auprès de jeunes enfants et de leurs parents, qu'un parent ne peut transmettre à son enfant, un bien-être, un épanouissement, que s'il est lui-même épanoui.

Nous souhaitons alors que le LAEP « le Mille Pattes » soit :

*un lieu repéré, sécurisé et sécurisant

*identifié de par son projet, son cadre et ses accueillantes

Le LAEP permettra ainsi de se sentir progressivement à son aise, écouté et accueilli, créateur de liens et facilitateur de rencontres et d'échanges entre adultes, entre adultes et enfants.

Conception de l'accueil :

- ce qu'on attend de la posture des accueillants.

Disponibilité/ Accueil individualisé/ Ecoute active et bienveillante/ Discretion/ Favoriser les échanges entre les parents

- ce que les familles peuvent trouver

1- Lieu de vie de SA parentalité

Temps de jeu avec **son** enfant

Observation :

- Des modalités de relation de son enfant aux autres (autres enfants et autres adultes)
- Du développement de ses compétences.

Ecoute, observation et échanges autour de problématiques liées au rôle de parent qui font se questionner et travailler ses positionnements éducatifs.

Relâchement de sa fatigue, de ses peurs dans un lieu accueillant et sécurisé qui permet de nuancer son hyper-vigilance de parent.

2- Lieu de création de Lien Social

La régularité de la fréquentation permet de lier connaissance avec d'autres, de partager des informations sur les activités à faire sur le territoire avec de jeunes enfants, de se lier peut-être pour se fréquenter à l'extérieur ou sur d'autres dispositifs offerts par la collectivité et d'agrandir ainsi ses ressources personnelles.

3- Lieu de Réassurance et de Repos

L'observation, le jeu avec d'autres enfants que le sien permettent :

- L'écoute et l'échange autour de situations problématiques pour reprendre de l'assurance et investir son rôle parental parfois difficile en constatant que ces problématiques que l'on pense personnelles sont, pour la plupart, communes à tous les parents.
- La mise en confiance de l'enfant dans ce lieu qu'il a repéré et qu'il explore avec plus d'autonomie en se détachant de sa figure d'attachement, et en laissant alors du temps au parent pour lui-même, pour sa personne.

Communication :

Quels moyens de communication ont été utilisés ? quels canaux ?

- Site internet de la collectivité
- Publications régulières sur la page Facebook de la collectivité
- Présence d'affichages lors des manifestations publiques ciblées (Fête de la Famille/ Assos en Fête)
- Distribution annuelle de flyers au sein du réseau médical et paramédical (médecins généralistes/ pharmacies/ psychologues/ orthophonistes/ psychomotriciens/ sage femmes/ PMI)
- Réunion d'information sur le lieu et ses objectifs avec le réseau médical et paramédical
- Courrier envoyé aux familles ayant déclaré des naissances à l'état civil dans les mairies du territoire
- Présentation de la structure faite par le Relais Petite Enfance lors de la recherche de mode de garde par les familles

Critères d'évaluation:

Nos Objectifs

. Objectifs généraux :

- Rompre l'isolement et créer du lien social
- Accompagner à la parentalité
- Préparer à la séparation et cheminer vers la socialisation
- Renforcer le lien familial

. Objectifs opérationnels :

- Permettre la libre fréquentation du lieu sur la durée d'accueil, sans inscription et sans participation financière.
- Organiser la récurrence des temps d'accueil tout au long de l'année et la permanence des accueillantes.
- Aménager l'espace de façon à faciliter les échanges, tout en permettant de s'isoler si nécessaire.
- Adapter la posture d'accueil et d'écoute des accueillants intervenants en 2/2 sur le même jour de la semaine pour favoriser la relation de confiance et la socialisation mutuelle adulte-enfant.
- Notifier un document des règles de vie pendant l'accueil
- Mettre à disposition une médiathèque (livres, DVD) à consulter sur site ou en prêt
- Analyser la pratique des accueillantes à raison de 4x2h par an avec une psychopédagogue.

Nos Outils

L'écoute bienveillante

Les familles seront reçues dans un lieu convivial, par des accueillantes à leur écoute, pour instaurer une relation de confiance.

Chaque personne, enfant et adulte-parent entrant dans le lieu, est accueilli individuellement (on le salue personnellement et prenons le temps avec chacun).

Le climat du lieu sera propice à l'émergence de la parole pour échanger sur son vécu personnel, ses éventuelles difficultés, les comparer à celles des autres, les penser, les mettre à distance pour mieux les gérer.

Les choix éducatifs faits par chaque parent et pour son enfant ne sont pas jugés et de nouvelles possibilités semblants « meilleures » ne sont pas proposées ; elles peuvent uniquement servir à la discussion.

L'écoute active

Les accueillantes sont vigilantes à ce qui se dit entre parents, à ce qui est dit ou fait par les enfants ; elles se servent des sujets abordés pour amorcer des discussions, des jeux.

Elles sont également garantes du cadre si des propos semblent ne pas devoir s'y inscrire.

Le jeu

Le jeu est, au sein du LAEP, un « médiateur ». Il sert à la mise en relation.

Les accueillantes aménagent l'espace pour que les enfants puissent y évoluer en toute sécurité physique et affective.

Le jeu sera le principal support des relations qui vont s'établir entre les différentes personnes présentes : enfants, parents, accueillantes. Venir pour jouer pourra rassurer les parents et faciliter leur démarche.

Le jeu donne aussi un cadre par ses règles.

Les enfants pourront expérimenter, prendre confiance en eux, en l'espace, en l'autre ;

Ils rencontreront d'autres enfants et créeront des liens. Les jeux et les jouets sont mis à la disposition des enfants et des parents qui peuvent les investir en fonction de leurs besoins ou de leurs envies du moment.

Jouer, partager une activité avec son enfant, le voir interagir avec d'autres personnes dans un lieu neutre où les pensées sont dans le présent de ce qui se passe, sans autres préoccupations, permet de découvrir son enfant différemment, de se lier différemment.

La dynamique de groupe

La fréquentation régulière de l'accueil par de nombreuses familles fait émerger un groupe.

Un lien s'étant créé, il se développe à l'extérieur : certaines familles, qui se sont connues dans la fréquentation du LAEP, s'échangent leurs coordonnées et se retrouvent pour des activités extérieures.

Ce lien créé une dynamique qui diversifie les échanges entre parents, ouvre de nouvelles relations sociales qui peuvent être des ressources.

L'aménagement de l'espace

L'espace d'accueil est lumineux et coloré, organisé en différents espaces, réfléchi selon le développement des compétences des enfants et de la relation qu'ils induisent entre enfants, entre l'enfant et son parent.

Cet espace central est mis en avant par les accueillantes à un moment donné de l'accueil. Elles y servent une boisson chaude aux adultes, ils s'y attablent et discutent alors.

Conception de l'accueil :

- ce qu'on pense devoir faire :

Accueillir/ Tenir le cadre/ Favoriser la parole et le jeu/ Informer sur le réseau Petite Enfance

- ce qu'on attend des accueillants :

Disponibilité/ Accueil individualisé/ Ecoute active et bienveillante

- ce que les familles peuvent trouver :

1- Lieu de vie de SA parentalité

Temps de jeu avec son enfant et observation des modalités de relation de son enfant aux autres (autres enfants et autres adultes), du développement de ses compétences.

Ecoute, observation et échanges autour de problématiques liées au rôle de parent qui font se questionner et travailler ses positionnements éducatifs.

2- Lieu de création de Lien Social

La régularité de la fréquentation permet de lier connaissance avec d'autres, de partager des informations sur les activités à faire sur le territoire avec de jeunes enfants, de se lier peut-être pour se fréquenter à l'extérieur ou sur d'autres dispositifs offerts par la collectivité et d'agrandir ainsi ses ressources personnelles.

3- Lieu de Réassurance et de Repos

L'observation, le jeu avec d'autres enfants que le sien permettent :

- L'écoute et l'échange autour de situations problématiques pour reprendre de l'assurance et investir son rôle parental parfois difficile en constatant que ces problématiques que l'on pense personnelles sont, pour la plupart, communes à tous les parents.

- La mise en confiance de l'enfant dans ce lieu qu'il a repéré et qu'il explore avec plus d'autonomie en se détachant de sa figure maternelle, et en laissant alors du temps au parent pour lui-même, pour sa personne.

Déterminer si les **Objectifs ont été atteints totalement, partiellement, ou pas du tout.**

Observer des **Evolution par rapport aux années précédentes.**

des résultats

Pour les enfants :

- Rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes que ceux de la sphère intime
- Développer sa créativité, ses compétences dans le jeu libre
- Développer son rapport à lui-même, aux autres, au monde par l'exploration
- Rassuré, se préparer à entrer en collectivité en se « détachant », sereinement, de la sphère familiale

Les enfants fréquentant le LAEP sont soit des enfants gardés volontairement par leurs parents (souvent la maman), soit des enfants en attente de mode de garde, soit des enfants qui sont dans un mode de garde à temps partiel, soit des enfants ayant eu des difficultés d'adaptation

Les parents et les accompagnants :

- Echanger, discuter, partager ses expériences de sa parentalité, de son rôle, avec d'autres parents, avec les accueillants
- Etoffer sa sphère sociale
- Se rassurer
- Se reposer
- Découvrir autrement son enfant, ses interactions sociales, son rapport au jeu

La relation parents/enfants

- Etre ensemble, ici et maintenant, dégagé, pour ce temps, de toute autre obligation
 - Partager des temps de jeu et d'échanges
-



FICHE 6

CONTEXTE PARTENARIAL

Comment le LAEP s'inscrit-il et/ou contribue-t-il au projet parentalité de la CTG : Convention Territoriale Globale ?

Le LAEP permettant l'accueil des enfants avec leur parent ou un adulte référent constitue un lieu de référence dans le projet parentalité inscrit dans la CTG au travers de son référentiel même, qui implique les familles en fréquentant un lieu leur réservant une place centrale afin de jouer avec leur enfant et d'échanger avec les autres familles.

Le LAEP est un lieu ouvert, basé sur la disponibilité, l'écoute et l'empathie, où la famille est au cœur des préoccupations.

L'accompagnement à la parentalité a pour but de valoriser les compétences et de favoriser l'épanouissement des parents et futurs parents.

Les parents pourront raconter ce qu'ils vivent et être écoutés par les accueillantes

Les parents pourront échanger entre eux sur leur « vécu de parentalité » ou sur tout autre sujet, indépendant de leur rôle parental.

Ils pourront prendre conscience que les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent dans leur rôle de parent sont communes à toutes les familles, qu'ils ne sont pas moins compétents que les autres, que l'éducation n'est pas prédéfinie mais construite par chacun.

Les parents qui le souhaitent pourront être informés, conseillés, orientés vers un réseau afin de trouver, ailleurs que dans la famille, de nouvelles ressources.

Grâce au partage d'activités avec leur enfant, les parents pourront développer une réflexion sur leur comportement et leurs pratiques dans le but de compter sur leurs propres ressources pour progresser et adapter leur action.

CITEZ LE NOMBRE DE STRUCTURES ACCUEILLANT LES FUTURS ET JEUNES PARENTS D'ENFANTS SUR LE TERRITOIRE CONCERNE

- . NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS : 3
- . NOMBRE D'ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES : 44
- . NOMBRE DE RELAIS PETITE ENFANCE : 1
- . NOMBRE DE MAM : 4

NOMBRE ECOLES MATERNELLES : 6

2-3 ANS : 38

3-6 ANS : 449

- . NOMBRE D'ALSH 3/6 ANS : 2
- . NOMBRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE : 8

POUVEZ-VOUS CITER LES FORMES DE PARTENARIAT (concertation, actions communes hors temps accueil LAEP...) QUE VOUS ENTRETENEZ AVEC DES PARTENAIRES DE VOTRE TERRITOIRE (centre de PMI, centre social /Espace de Vie Sociale, ludothèque, médiathèque, autres lieux d'accueil enfants-parents, autres lieux d'éveil et de socialisation) ?

QUELLES PERSPECTIVES ENVISAGEZ-VOUS DANS VOS RELATIONS PARTENARIALES ?

Dans le cadre de la CTG, possibilité de mettre en place des actions inter LAEP avec d'autres territoires, mais également avec les autres structures du territoire telles que la ludothèque, le Centre Socio culturel (participation des bénévoles), travail en transversalité afin d'impliquer les différents acteurs.

Possibilité de mettre en place des actions avec les écoles maternelles accueillants des enfants de 2 ans éventuellement.



FICHE 7

MOYENS HUMAINS

EQUIPE ACCUEILLANTE :

NOM	PRENOM	ANNEE ATTESTATION FORMATION DE BASE POSTURE D'ACCUEIL	SALARIES Précisez le statut, qualification et la durée de travail en ETP pour ce LAEP	BENEVOLES Précisez depuis quand ?
SURE	DORINE	2022	Salariée contractuelle/ Puéricultrice/ 0.07 sur le LAEP	
CLAVE	NINA	2023	Salariée contractuelle/ CAP Petite Enfance / 0.07 sur le LAEP	
BORIE	MURIEL	2019	Salariée Titulaire/ Animatrice BAFA Directrice BAFD / 0.03 sur le LAEP	
SIBE	CAMILLE	2019	Salariée Titulaire/ Maîtrise en Psychologie du développement/ Responsable du LAEP/ 0.31 sur le LAEP	
ROYER	SYLVIE	2019	Salariée Titulaire/ EJE/ 0.003 sur le LAEP	
BOSSUET	KARINE	2023	Salariée /Titulaire/ Coordinatrice Petite Enfance et Parentalité/ 0.003 sur le LAEP	

Nb accueillants/séance en moyenne : 2 accueillants.

FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ACCUEILLANTS

INSTANCES DE REGULATION

- . Réunions d'équipe : nombre : 11 /an, durée :1h, fréquence : mensuelle
- . Supervision/analyse de pratique : nombre : 4 /an, fréquence : environ tous les 2 mois

INSTANCES DE CONCERTATION, DE COORDINATION :

- . Comité de pilotage : composition, rôle dans les décisions.
- . Réunions de réseau

FORMATION DU PERSONNEL ENVISAGE

Stages prévus, participation à des colloques...

AUTRES PERSONNELS (Superviseur ...)

NOM	PRENOM	FONCTION	SALARIES	BENEVOLES
Panchout	Myriam	Thérapeute familial	Prestataire	



FICHE 8

MOYENS MATERIELS

Les locaux :

Le Laep partage ses locaux avec la Ludothèque, au sein de la Maison de la Petite Enfance. Le déménagement au sein d'un lieu regroupant plusieurs services à l'enfance a sûrement facilité le repérage du LAEP. Sa situation, au cœur du centre-ville, a également facilité ce repérage et la fréquentation.

Le Laep dispose des mêmes locaux que la ludothèque. L'espace de « jeux de règles », séparé par une cloison des autres espaces de jeux et investi par les enfants plus grands et les adultes, est fermé lors des accueils du Laep (barrière amovible). De nombreuses familles fréquentant le Laep sont également adhérentes à la ludothèque. Elles y viennent alors avec tous leurs enfants, sans limite d'âge. Le partage de l'espace par ces deux dispositifs, permet alors une continuité d'accueil offerte aux familles du territoire. Les enfants scolarisés, ne fréquentant plus le Laep, peuvent retrouver ce lieu en venant à la ludothèque.

L'espace d'accueil est lumineux et coloré, organisé en différents espaces, réfléchi selon le développement des compétences des enfants et de la relation qu'ils induisent entre enfants, entre l'enfant et son parent.

Un *espace central* est mis en avant par les accueillantes à un moment donné de l'accueil. Elles y servent une boisson chaude aux adultes, ils s'y attablent et discutent alors. Les enfants viennent y chercher leur parent ou s'y assoir pour partager des jeux trouvés dans les autres espaces.

Il se compose de plusieurs autres espaces :

*Un espace de jouets d'éveil sensoriel et de manipulation qui invitent à toucher, écouter, regarder et manipuler.

*Un espace de jeux d'assemblage (puzzles et autres activités combinatoires) et des jeux de création (pâte à modeler/ dessins...) sur table.

*Un espace de jeux d'imitation pour jouer à être un autre (maison/ nursery/ épicerie/ déguisements) et des jeux de mise en scène pour inventer des histoires (figurines d'animaux, humaines...), renouvelés régulièrement pour élargir le champ de découverte et de jeu.

*Un espace de jeux de construction pour expérimenter ses compétences spacio-combinatoires.

Ces espaces de jeu sont disposés en « marguerite » à l'espace central et facilitent ainsi un va-et-vient des participants, favorisant les expériences de proximité et d'éloignement, en lien avec le travail de séparation.

La circulation entre les espaces est au libre choix et fluidifiée par l'aménagement de ces espaces.

. AMENAGEMENTS PREVUS

La disposition des 5 espaces reste constante afin de présenter un sentiment de familiarité pour une meilleure sécurité affective.

La proposition de contenu au sein des espaces est régulièrement renouvelée selon des thématiques en respectant les besoins ludiques liés à l'âge des enfants

. ACHATS

1-Matériel pour parcours moteur et sensoriel

(La motricité est une activité très demandée par les familles)

2-Jouets en lien avec des thématiques dont la proposition est régulièrement renouvelée.



FICHE 9

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT EXERCICE ANNEE 2023

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	3 600	706 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS	7 062
<ul style="list-style-type: none"> . Alimentation et boissons . Eau, gaz, électricité, combustible . Fourniture d'entretien petit équipement de bureau . Fourniture d'activités 		<ul style="list-style-type: none"> . Participation des usagers . Prestation de service CAF 	
61 SERVICES EXTERIEURS	1 200	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 220
<ul style="list-style-type: none"> . Loyers . Location de matériel . Travaux d'entretien et de réparation . Prime d'assurance . Documentation . Frais de colloques, séminaires, Conférences, sorties... 		<ul style="list-style-type: none"> . Conseil Général . CAF . Commune ou C.C.A.S. : Subvention Dont prestation de service Enfance ⁽²⁾ Divers : <input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/> 	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 100	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ⁽¹⁾	
<ul style="list-style-type: none"> . Rémunération d'intermédiaires et Honoraires . Publicité, publications, relations Publiques . Transports liés aux activités . Déplacements, missions et réceptions . Frais postaux et frais de Télécommunication . Formation 		76 PRODUITS FINANCIERS	
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	250	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> . Taxes sur salaire . Autres impôts et taxes 		<ul style="list-style-type: none"> . Sur exercice en cours . Sur exercices antérieurs ⁽³⁾ 	
64 CHARGES DE PERSONNEL	19 550	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
<ul style="list-style-type: none"> . Salaires bruts . Charges sociales patronales . Médecine du travail 		<ul style="list-style-type: none"> . Amortissements . Provisions 	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE ⁽¹⁾			
66 CHARGES FINANCIERES			
<ul style="list-style-type: none"> . Intérêts des emprunts . Intérêts bancaires 			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
<ul style="list-style-type: none"> . Sur l'exercice en cours . Sur exercices antérieurs ⁽²⁾ 			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS * ET AUX PROVISIONS			
<ul style="list-style-type: none"> . Amortissements . Provisions 			
TOTAL	27 700	TOTAL	9 282
EXCEDENT		DEFICIT / Autofinancement	18 418

(1) Il y aura lieu de chiffrer toute contribution à titre gratuit (mise à disposition de locaux personnels...) à l'exclusion du bénévolat.

(2) Compte transitoire à reclasser par nature en fin d'exercice dans les comptes de charges concernés.



Fiche 10

Heures ouverture et d'organisation prévisionnelles Année 2023

	Nombre d'heures d'ouverture au public	DETAIL HEURES D'ORGANISATION			
		Préparation Débriefing Rangement	Réunion de service Mise en réseau Partenariat	Analyse de la pratique ou Supervision	Itinérance *
JANVIER	20	15	16.5		
FEVRIER	20	15	9.5		
MARS	20	15	6	2	
AVRIL	20	15	13		
MAI	16	12	13		
JUIN	22	16.5	9.5		
JUILLET	18	13.5	9.5	2	
SEPTEMBRE	18	13.5	9.5		
OCTOBRE	20	15	9.5	2	
NOVEMBRE	20	15	9.5		
DECEMBRE	18	13.5	13	2	
SOUS TOTAL		159	125.5	8	
TOTAL	212	285.5			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

—
Séance du 14 FEVRIER 2023
Convocation en date du 8 FEVRIER 2023
—

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à dix-huit heures trente, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Quentin-de-Caplong, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 01
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Yolande LACHAIZE, MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Miguel GARCIA, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, Vice-Présidents

Présents : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Magali VERITE, MM. Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Eric FRECHOU, Jean-Pierre ROUBINEAU,

Procurations : Mme Isabelle PILLON à M. Patrick FESTAL

Excusés : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET, MM Jean-Marie BAEZA, Laurent FRITSCH, Jean-Paul PAILHET, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN,

Secrétaire de Séance : M. BILLOUX

Domaine : Commande publique

Sous-domaine : Marchés publics

OBJET : Choix du titulaire du marché relatif à l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Intervenant (s) : M. Pierre ROBERT, M. Jacques REIX

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Vice-président informe les membres du Bureau qu'une consultation relative à l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt s'est déroulée du 10 novembre au 8 décembre 2022, selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Monsieur le Vice-président précise que la présente étude a pour but de faire le bilan du fonctionnement du système d'assainissement eaux usées de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

Monsieur le Vice-président indique que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants avec leur pondération :

- valeur technique : 50 %
 - ↳ sous-critère n°1 : moyens affectés – 20%
 - ↳ sous-critère n°2 : protocole opératoire – 20 %
 - ↳ sous-critère n°3 : cohérence temps passé sur chaque prestation – 5%
 - ↳ sous-critère n°4 : mesures d'hygiène et sécurité – performances en matière environnementale – 5%
- prix des prestations : 40 %
- délais d'exécution : 10 %
 - ↳ sous-critère n°1 : délai total de l'opération – 5%
 - ↳ sous-critère n°2 : précision du planning de réalisation – 5%

Monsieur le Vice-président précise que 4 offres ont été reçues dans les délais impartis ; une offre a été éliminée car elle a été transmise à deux reprises. Les offres ont été analysées par le cabinet ADVICE INGENIERIE, en sa qualité de maître d'œuvre.

Après lecture du rapport d'analyse, il apparaît que l'offre remise par le bureau d'études EES AQUALIS constitue l'offre économiquement la plus avantageuse, avec une offre s'élevant à 72 838,00 euros HT.

Monsieur le Vice-président rappelle que le Bureau est compétent en matière de marchés publics de services d'un montant compris entre 25 000 euros HT et 221 000 euros HT. Le montant prévisionnel du marché cité en objet étant compris dans cette fourchette, la décision quant au choix du titulaire est donc de la compétence du Bureau.

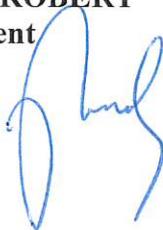
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché au bureau d'études EES AQUALIS pour un montant de 72 838,00 HT ;

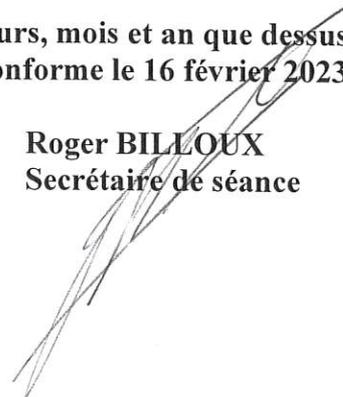
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (avenants, reconductions, déclaration de sous-traitance...).

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 16 février 2023**

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Le Président

20-02-2023
20-02-2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 033-243301371-20230214-B_2023_004-DE